

Comptes annuels au 31 décembre 2017

Sommaire

**Certifiée Conforme  
à l'Original**



|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Comptes annuels                          |    |
| Bilan                                    | 2  |
| Compte de résultat                       | 4  |
| Annexe aux comptes annuels               | 6  |
| Faits caractéristiques de l'exercice     | 6  |
| Principes, règles et méthodes comptables | 6  |
| Notes sur le bilan                       | 8  |
| Note sur le compte de résultat           | 9  |
| Autres informations                      | 10 |

## FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN

Bilan au 31 décembre 2017 ACTIFS

| Rubriques                                      | Montant brut | Amortissements | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|------------------------------------------------|--------------|----------------|------------|------------|
| <b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>              |              |                |            |            |
| Frais d'établissement                          |              |                |            |            |
| Frais de développement                         |              |                |            |            |
| Concessions, brevets, droits similaires        |              |                |            |            |
| Fonds commercial                               |              |                |            |            |
| Autres immobilisations incorporelles           |              |                |            |            |
| Avances, acomptes immob. Incorpor.             |              |                |            |            |
| <b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>              |              |                |            |            |
| Terrains                                       |              |                |            |            |
| Constructions                                  |              |                |            |            |
| Installations techniques, matériels, outillage |              |                |            |            |
| Autres immobilisations corporelles             |              |                |            |            |
| Immobilisations en cours                       |              |                |            |            |
| Avances et acomptes                            |              |                |            |            |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>             |              |                |            |            |
| Participations par mise en équivalence         |              |                |            |            |
| Autres participations                          |              |                |            |            |
| Créances rattachées à participations           |              |                |            |            |
| Autres titres immobilisés                      |              |                |            |            |
| Prêts                                          |              |                |            |            |
| Autres immobilisations financières             |              |                |            |            |
| <b>TOTAL II</b>                                |              |                |            |            |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>                      |              |                |            |            |
| Matières premières, approvisionnements         |              |                |            |            |
| En-cours de production de biens                |              |                |            |            |
| En-cours de production de services             |              |                |            |            |
| Produits intermédiaires et finis               |              |                |            |            |
| Marchandises                                   |              |                |            |            |
| Avances, acomptes versés/commandes             |              |                |            |            |
| <b>CRÉANCES</b>                                |              |                |            |            |
| Clients et comptes rattachés                   |              |                |            |            |
| Autres créances                                |              |                |            |            |
| <b>DIVERS</b>                                  |              |                |            |            |
| Valeurs mobilières de placement                | 88 273       |                | 88 273     | 68 164     |
| Disponibilités                                 |              |                |            |            |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>               |              |                |            |            |
| Charges constatées d'avance                    |              |                |            |            |
| <b>TOTAL III</b>                               | 88 273       |                | 88 273     | 68 164     |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler IV        |              |                |            |            |
| Primes rembours des obligations V              |              |                |            |            |
| Ecart de conversion actif VI                   |              |                |            |            |
| <b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>                  | 88 273       |                | 88 273     | 68 164     |

*FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN*

Bilan au 31 décembre 2017 PASSIFS

| Rubriques                                              | 31/12/2017    | 31/12/2016    |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>FONDS PROPRES</b>                                   | 15 000        | 15 000        |
| Dotation consommable                                   | 392 500       | 201 500       |
| Dotation consommée sur l'exercice                      | (339 950)     | (182 881)     |
| Ecart de réévaluation                                  |               |               |
| Réserves                                               |               |               |
| Report à nouveau                                       |               |               |
| <b>Excédent ou déficit</b>                             | 0             | 0             |
| Subventions d'investissements                          |               |               |
| Provisions réglementées                                |               |               |
| <b>TOTAL I</b>                                         | <b>67 550</b> | <b>33 619</b> |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>              |               |               |
| Provisions pour risques                                |               |               |
| Provisions pour charges                                |               |               |
| <b>TOTAL II</b>                                        |               |               |
| <b>FONDS DEDIES</b>                                    |               |               |
| Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement         |               |               |
| Fonds dédiés sur autres ressources                     |               |               |
| <b>TOTAL III</b>                                       |               |               |
| <b>DETTES</b>                                          |               |               |
| Autres emprunts obligataires                           |               |               |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |               |               |
| Emprunts, dettes fin. Divers                           |               |               |
| Subventions à verser                                   |               |               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 1 618         | 18 100        |
| Dettes fiscales et sociales                            | 18 544        | 16 170        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |               |               |
| Autres dettes                                          | 561           | 275           |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>                       |               |               |
| Produits constatés d'avance                            |               |               |
| <b>TOTAL IV</b>                                        | <b>34 545</b> | <b>34 545</b> |
| <b>Ecart de conversion passif V</b>                    |               |               |
| <b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>                           | <b>88 273</b> | <b>68 164</b> |

## Comptes de résultat au 31 décembre 2017 PRODUITS

| Rubriques                                                                | France | Export | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|--------|------------|------------|
| Ventes de marchandises                                                   |        |        |            |            |
| Production -biens                                                        |        |        |            |            |
| Vendue -services                                                         |        |        |            |            |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>                                            |        |        |            |            |
| Production stockée                                                       |        |        |            |            |
| Production immobilisée                                                   |        |        |            |            |
| Dotation consommable                                                     |        |        | 157 069    | 182 881    |
| Subvention d'exploitation                                                |        |        |            |            |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges          |        |        |            |            |
| Autres produits                                                          |        |        |            |            |
| <b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>                               |        |        | 157 069    | 182 881    |
| Autres achats et charges externes                                        |        |        | 50 004     | 119 607    |
| Impôts, taxes, et versements assimilés                                   |        |        |            |            |
| Salaires et traitements                                                  |        |        | 60 000     | 38 750     |
| Charges sociales                                                         |        |        | 26 413     | 22 024     |
| <b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>                                          |        |        |            |            |
| Sur immobilisations                                                      |        |        |            |            |
| Sur actif circulant : dotations aux provisions                           |        |        |            |            |
| Pour risques et charges : dotations aux provisions                       |        |        |            |            |
| Autres charges dont programmes financés                                  |        |        | 20 652     | 2 500      |
| <b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>                               |        |        | 157 069    | 182 881    |
| <b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>                                 |        |        | 0          | 0          |
| <b>OPERATION EN COMMUN</b>                                               |        |        |            |            |
| Bénéfice attribué ou perte transférée                                    |        |        |            |            |
| Perte supportée ou bénéfice transféré                                    |        |        |            |            |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                               |        |        |            |            |
| Produits financiers de participations                                    |        |        |            |            |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |        |        |            |            |
| Autres intérêts et produits assimilés                                    |        |        |            |            |
| Reprises sur provisions et transfert de charges                          |        |        |            |            |
| Différences positives de change                                          |        |        |            |            |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            |        |        |            |            |
| <b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>                                     |        |        | 0          | 0          |
| Dotations financières aux amortissements et provisions                   |        |        |            |            |
| Intérêts et charges assimilées                                           |        |        |            |            |
| Différences négatives de change                                          |        |        |            |            |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement           |        |        |            |            |
| <b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>                                     |        |        | 0          | 0          |
| <b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>                                      |        |        | 0          | 0          |
| <b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>               |        |        | 0          | 0          |

## Comptes de résultat au 31 décembre 2017 CHARGES

| Rubriques                                                              | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                       |            |            |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                       |            |            |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                       |            |            |
| <b>TOTAL</b>                                                           | 0          | 0          |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                      |            |            |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                      |            |            |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions             |            |            |
| <b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                               | 0          | 0          |
| <b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>                             | 0          | 0          |
| <b>Impôts sur les bénéfices (IX)</b>                                   | 0          | 0          |
| <b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>                                | 157 069    | 182 881    |
| <b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>                          | 157 069    | 182 881    |
| <b>5. EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits – total des charges)</b> | 0          | 0          |

| EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Produits</b>                                      |            |            |
| Bénévolat                                            |            |            |
| Prestations en nature                                |            |            |
| Dons en nature (fruits)                              |            | 6.000      |
| <b>TOTAL</b>                                         | 0          | 6.000      |
| <b>Charges</b>                                       |            |            |
| Secours en nature                                    |            |            |
| Mise à disposition gratuite de biens (fruits)        |            | 6.000      |
| Prestations                                          |            |            |
| Personnel bénévole                                   |            |            |
| <b>TOTAL</b>                                         | 0          | 6.000      |

## **Annexe au bilan et compte de résultat**

Le Fonds Solidaire Blampin est un fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, ayant pour objet d'organiser ou soutenir toute action d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, de l'art et de la culture, du sport amateur et de l'environnement.

### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

Le fonds de dotation a été créé en date du 25 juin 2015 (publié au JORF le 18 juillet 2015) avec une durée indéterminée.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 est le deuxième exercice d'existence du Fonds. Sa durée a été de 12 mois.

Cet exercice a été essentiellement consacré au développement des actions du fonds solidaire. Les principales dépenses engagées ont été relatives à des frais de personnel (recrutement du coordinateur de l'activité mécénat du fonds de dotation).

Le conseil d'administration du Fonds Solidaire Blampin a approuvé sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 des soutiens versés aux partenaires : 5 projets pour une valeur totale de quarante-sept mille cinq cent euros (47.500 €), ainsi que diverses dépenses d'animations.

### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

#### **2.1. Principes généraux**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016, prévus par la loi du 4 août 2008 et le décret de 11 février 2009 portant création des Fonds de dotation, ont été établis en conformité avec le règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations (modifié par l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2009-01 du 5 février 2001) et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable, énoncés par l'autorité des normes comptable (ANC).

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-01 du 3 décembre 2009 a été appliqué.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A l'exception des actifs monétaires évalués à leur valeur liquidative, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2.2. Règles et méthodes comptables**

- **Les ressources du Fonds Solidaire Blampin sont principalement constituées :**
  - de la dotation initiale consentie par la société Blampin Fruits Holding (BFH) lors de la constitution du fonds, soit 15.000 € ;
  - de dotations reçues de diverses sociétés pour un montant total de 191.000 € sur cet exercice.

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers ont été placés pour un montant de quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-treize euros (88.273 €) en liquidité de trésorerie.

Les dotations reçues par le Fonds, sont destinées à financer des projets et son fonctionnement.

**2.3. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative aux secteurs d'activités du fonds de dotation.

**3. Notes sur le bilan**

- Etat des créances et dettes au 31 décembre 2017 (en €) :

| ETAT DES DETTES                 | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|---------------------------------|--------------|----------------|--------------------------------|-----------------|
| Fournisseurs, comptes rattachés | 1.618        | 1.618          |                                |                 |
| <b>TOTAUX</b>                   | <b>1.618</b> | <b>1.618</b>   |                                |                 |

- Produits à recevoir  
Les produits à recevoir sont détaillés ci-après :

| Nature                                   | Montant (€) |
|------------------------------------------|-------------|
| Intérêts courus sur compte à terme (CAT) | NEANT       |

- Dettes fiscales et sociales  
Les dettes fiscales et sociales sont détaillées ci-après :

| Nature                          | Montant (€) |
|---------------------------------|-------------|
| Organismes sociaux (URSSAF,...) | 18 544      |

*FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN*

- Tableau de variation des fonds propres au 31 décembre 2017 (en €) :

| Rubrique                                             | Ouverture     | Consommation de l'exercice | Fonds reçus / Apport | Report à nouveau | Excédent / (déficit) exercice | Clôture       |
|------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|----------------------|------------------|-------------------------------|---------------|
| Fonds propres hors excédent ou déficit de la période | 15.000        |                            |                      |                  |                               | 15.000        |
| Dotation consommable                                 | 201.500       |                            | 191.000              |                  |                               | 392.500       |
| Dotation consommée sur l'exercice                    | (182.881)     | (157.069)                  |                      |                  |                               | (339.950)     |
| Report à nouveau                                     |               |                            |                      |                  |                               |               |
| Excédent (ou déficit)                                |               |                            |                      |                  |                               |               |
| <b>Total fonds propres</b>                           | <b>33.619</b> | <b>(157.069)</b>           | <b>191.000</b>       |                  |                               | <b>67.550</b> |

| Nature                           | Montants 2017 en € |
|----------------------------------|--------------------|
| Financements des projets         | 26.732             |
| Frais de communication           | 34.010             |
| Frais de fonctionnement du Fonds | 96.327             |
| <b>Total dotation consommée</b>  | <b>157.069</b>     |

*(Les produits et crédits sont présentés entre parenthèses.)*

Les frais de fonctionnement comprennent essentiellement les frais de personnel, honoraires et prestations.



## Autres informations

### 4. Suivi des activités du Fonds

#### 4.1 Liste des projets au 31 décembre 2017

Les financements de projets sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel le conseil d'administration les a approuvés. Au cours de l'exercice 2017, le Fonds a versé quarante-trois mille trois cent dix-neuf euros (43.319 €) aux partenaires dans le cadre des projets approuvés par le Fonds.

| Année approbation | Projets                                                            | Soutiens votés (en euros) | Financement 2017 (en euros) | Financement cumulés (en euros) | Engagements pris/soutiens restant à financer au 31 décembre 2017 |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 2017              | Salon de la gastronomie pour les enfants                           | 22.000                    | 20.817                      | 20.817                         | 0                                                                |
| 2017              | Manifestation Food and Musique (Frédéric Jaunault)                 | 3.000                     | 2.639                       | 2.639                          | 0                                                                |
| 2017              | Promotion des fruits – vidéos de recettes du MOF Frédéric Jaunault | 20.000                    | 17.848                      | 17.848                         | 0                                                                |
| 2017              | Toulouse à table                                                   | 500                       | 261                         | 261                            | 0                                                                |
| 2017              | Nice à table                                                       | 2.000                     | 1.754                       | 1.754                          | 0                                                                |
|                   |                                                                    |                           |                             |                                |                                                                  |
|                   | <b>TOTAL</b>                                                       | <b>47.500</b>             | <b>43.319</b>               | <b>43.319</b>                  | <b>0</b>                                                         |

#### 4.2 Projets approuvés par le Conseil d'Administration après la clôture

Les projets concernant l'exercice 2018 qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration du Fonds après la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- Concours du Meilleur Ouvrier de France (MOF) Primeur à Toulouse
- Manifestation Toulouse à Table
- Prix du meilleur ouvrage culinaire au monde
- Salon Groupama Val de Loire.

### 5. Rémunération des dirigeants

Les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

**6. Effectif**

Le Fonds Solidaire Blampin a employé un (1) salarié durant l'exercice.

**7. Situation fiscale**

Le Fonds Solidaire Blampin est non lucratif au sens fiscal et n'est pas assujetti aux impôts commerciaux.

De plus, le Fonds n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus patrimoniaux (dotation non consommable).

**8. Honoraires des commissaires aux comptes**

Conformément au Code de Commerce (C.com art R123-198 et R223-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016, s'élève à mille deux cent euros (1.400 €).

Ces honoraires correspondent à la mission d'audit légal.

**Fonds de dotation**

***FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN***

**Rapport d'activité annuel**

***Exercice 2017***

Document conforme aux dispositions de l'article 140-VII de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et des articles 8 et 9 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

**Préambule**

Le FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN a été créé par BLAMPIN FRUITS HOLDING déclaré à la Préfecture des Bouches du Rhône le 25 juin 2015 et publié au Journal officiel le 18 juillet 2015 sous le numéro d'annonce 1624.

Le Fonds a pour objet d'organiser ou de soutenir toute action d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, de l'Art et de la culture, du sport amateur et de l'environnement.

Sur l'exercice 2017, le Fonds a perçu cent quatre-vingt-onze mille euros (191.000 €) au titre de dotations complémentaires

**Fonctionnement Interne du Fonds et rapports avec les Tiers**

**1. Fonctionnement Interne du Fonds**

Le Fonds est administré par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.



La composition actuelle du Fonds est la suivante :

- Cinq (5) administrateurs
  - Monsieur Gaston Jean-Paul BLAMPIN, Président, membre de droit
  - Monsieur Stéphane BLAMPIN
  - Monsieur Jean-Pierre CASASOLA
  - Madame Florence BLAMPIN, Trésorière
  - Monsieur Jean-Marie COLIN, Secrétaire

## 2. Rapport du Fonds avec les tiers

Le Fonds a créé un site internet présentant ses programmes et ayant vocation à présenter les actions soutenues.

Le Fonds utilise également les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter pour partager ses actions.

### 2.1. Liste des partenaires du Fonds

Le Fonds a noué plusieurs partenariats sur l'exercice 2017. Les partenaires du Fonds sont à la fois mécènes et acteurs des actions menées avec le Fonds. Leurs participations en numéraire ont permis le don de fruits pour les différentes opérations de participation aux opérations réalisées, supports aux événements soutenus.

Lesdits partenaires sont :

- AMS European,
- Georges Helfer
- Miles Import
- Bergonzat
- Primafel
- Valcadis
- Bauza
- Groupama Val de Loire



### Actions de prospection de mécènes

Le Président, Monsieur BLAMPIN assisté de la Trésorière, du Secrétaire ainsi que de Monsieur Alain MARTINEZ, coordinateur de l'activité mécénat, a rencontré des institutionnels ainsi que des producteurs exportateurs, importateurs, grossistes afin de leur présenter les raisons et la motivation de la création du Fonds Solidaire BLAMPIN à l'appui de supports de présentation du Fonds.

## **Actions financées par le Fonds**

- Salon de la gastronomie pour les enfants – 20/22 octobre 2017 –

Le salon de la gastronomie pour enfants a été créé par le restaurateur et critique culinaire pour enfants Olivier Chaput. Il se déroule chaque année en région parisienne à Villejuif ( 94 ). L'objectif de ce salon est de sensibiliser les enfants et leurs parents à l'importance de l'équilibre alimentaire pour la santé. Il était important pour nous de proposer une animation ludique autour des fruits et légumes frais. Grâce à l'aide du MOF Frédéric Jaunault, nous avons invité les enfants à découvrir de nouvelles saveurs en les impliquant dans la préparation culinaire.

- Promotion des fruits – vidéos de recettes du MOF Frédéric Jaunault – février 2017 –

La stagnation de la consommation des fruits et légumes frais est due à la surconsommation de produits élaborés. Il faut donc expliquer à la génération millénials que cuisiner des produits frais peut être simple, rapide et savoureux ! C'est la raison pour laquelle nous avons enregistré avec Frédéric Jaunault des recettes simples et novatrices afin de motiver le public à cuisiner maison. Ces vidéos sont disponibles sur YOU TUBE et les réseaux sociaux. En effet, de plus en plus de public utilise les tutoriels vidéos à la place de la recette papier classique. Ces vidéos sont visibles sur le compte YOU TUBE Fonds Solidaire Blampin.

Le parcours professionnel de Frédéric JAUNALT est celui d'un homme qui sait cuisiner, créer, mais aussi partager son savoir-faire cultivé depuis septembre 1977 où, concrétisant sa passion précoce pour le terroir et la gastronomie française, il entre en qualité d'apprenti cuisinier à « La Chesnay du Roy », à Paris. Une passion héritée de son grand-père, agriculteur et grossiste aux Halles de Paris, et de son père breton, chef de cuisine. Doté d'une riche personnalité, d'une grande inventivité et d'une curiosité insatiable, Frédéric Jaunault a les qualités qui font le socle de sa réussite : rigueur, régularité, acharnement au travail, maîtrise de la matière, sens des relations humaines, auxquelles s'ajoutent une créativité culinaire exceptionnelle, un désir de transmettre son savoir-faire aux jeunes générations, un regard neuf sur les fruits et les légumes qui le distinguent particulièrement.

Portrait Frederic Jaunault Meilleur Ouvrier France Primeur Fruits Légumes



Après quelques expériences de Chef de cuisine à l'international : Paris, New York, Les Bermudes mais aussi de grandes maisons : Le Concorde Lafayette, Ledoyen, le Plaza Athénée, le Normandie à Deauville, Bernard Loiseau le Picardy au Touquet... il décide en 1996 de donner une nouvelle orientation à sa carrière et crée les ateliers Fraich'attitude. En 1999, il accompagne le ministère de l'agriculture à la mise en œuvre du plan national nutrition santé ce qui lui vaudra la récompense du mérite agricole en 2000. Après avoir obtenu plusieurs titres internationaux de sculptures sur F&L. Il décroche en 2011 le titre de Meilleur Ouvrier de France dans la catégorie « Fruitier-Primeur ». C'est une consécration pour la carrière d'un homme qui n'a de cesse d'apprendre, d'enrichir son savoir-faire en multipliant les expériences, de former la relève, de partager sa passion avec le plus grand nombre, grand public et professionnels, en France et à l'international.

- Manifestation Food and Musique (Frédéric Jaunault) – 21 novembre 2017 –

Quoi de mieux que la musique pour toucher un jeune public et le sensibiliser sur la nécessité de manger des produits frais. En marge des concerts qui avaient lieu sur Rungis le 21 novembre 2017, le public pouvait bénéficier des conseils d'une diététicienne et réaliser en live quelques jus de fruits et légumes avec l'aide de Frédéric Jaunault.

- Toulouse à table – 11/24 septembre 2017 –

Toulouse à table est l'une des plus grandes manifestations gastronomiques de France. Pendant 10 jours, les Toulousains peuvent participer à des ateliers de cuisine, des dégustations, des tables géantes. Notre rôle est de participer à des ateliers de sensibilisation sur les bienfaits et plaisirs des fruits et légumes frais. La Table est l'élément central de toutes nos actions, nous voulons créer, structurer et aider à l'organisation d'événements grand public, autour de la table et de ses valeurs.

- Nice à table – 9/11 juin 2017 –

Nous soutenons la journaliste Angélique Alasta qui a créé une association qui s'appelle les Harley du cœur. Nous offrons les fruits et légumes pour les ateliers gustatifs auprès d'enfants malades.

### **Personnes morales bénéficiaires des redistributions** *(Liste et montant)*

Au cours de l'exercice 2017, le Fonds de dotation a soutenu :

- l'association « Les enfants cuisinent » située 43 rue René Hamon 94800 VILLEJUIF à hauteur de 20 000 € [www.les-enfants-cuisinent.com](http://www.les-enfants-cuisinent.com) ;

L'idée de cette association est partie de plusieurs constats. La transmission se perd petit à petit entre les générations, 1 enfant sur 3 ne sait pas reconnaître ce qu'il mange. La connexion avec la réalité disparaît et l'enfant a du mal à reconnaître les produits, ne sachant pas d'où ils

proviennent ni comment ils sont cultivés ou élevés. Il est évident que l'adulte a un rôle à jouer, aussi il me semble nécessaire que les métiers de bouche et les différents producteurs viennent en renfort pour transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire. Proposer des ateliers à l'école, mais aussi dans toutes structures accueillant des enfants, semble primordial pour inculquer les bonnes valeurs et habitudes alimentaires aux plus jeunes. Agir en soutien avec ces établissements afin que nos enfants puissent avoir les connaissances nécessaires pour leurs avenir et se nourrir sainement est essentiel pour faire des futurs adultes en bonne santé.

Les enfants cuisinent organise tous les ans le [www.salon-bon.fr](http://www.salon-bon.fr)

- l'Association « Toulouse à Table » située à MIN de Toulouse 146 avenue des Etats- Unis 31200 TOULOUSE à hauteur de 261 € [www.toulouseatable.org](http://www.toulouseatable.org) ;  
« Toulouse à Table ! » est une association née le 9 décembre 2013, ayant pour but de favoriser, créer du lien social autour de la Table. Elle permet aux acteurs Partenaires (professionnels et citoyens) de communiquer, se rassembler, partager ... autour de notre patrimoine gastronomique, nos produits régionaux, nos valeurs à destination du grand public.
- la société Crea'saveurs située 1 rue Gabriel Péri 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, pour la création de recettes filmées par Frédéric Jaunault à hauteur de 17 225 € ;
- l'association Harley du Cœur située 52 Boulevard du Général de Gaulle 06340 La Trinité à hauteur de 1754 € [www.harleyducoeur.com](http://www.harleyducoeur.com) ;

Depuis près de 30 ans l'association Harley du Cœur travaille en étroite collaboration avec des foyers d'enfants handicapés de la région azurienne, ainsi que le Secours Populaire, ou encore des foyers comme HANDAS, l'ADAPEI, les IME du 06, l'Oustaou Sainte Marie, Perce Neige, ou encore la DDASS, ou le Secours Populaire, les structures pédiatriques de l'hôpital l'Archet 2 et Lacassagne à Nice, et les foyers d'enfants défavorisés.

- la société PBC Music située 63 rue Emile Cordon 93 400 SAINT OUEN pour l'organisation du Food Music avec le chanteur Marc Fichel à hauteur de 2 490 €.



## Libéralités reçues

Au cours de l'exercice 2017, le Fonds Solidaire Blampin a reçu, au titre des libéralités, les versements suivants :

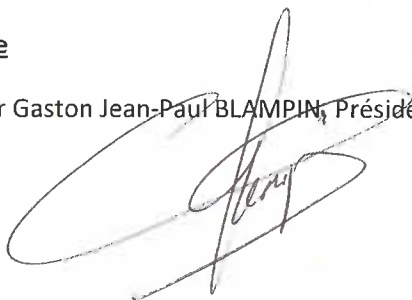
- dix-huit mille euros (18.000 €) consentis par la société AMS European, par chèque ;
- soixante mille euros (60.000 €) consentis par la société Bauza, par virement bancaire ;
- quarante mille euros (40.000 €) consentis par la compagnie d'assurance Groupama Val de Loire, par virement bancaire ;
- treize mille euros (13.000 €) consentis par la société Georges Helfer, par chèque ;
- deux mille euros (2.000 €) consentis par la société Miles Import, par chèque ;
- cinq mille euros (5.000 €) consentis par la société Bergonzat, par chèque ;
- cinquante mille euros (50.000 €) consentis par la société Primafel, par chèque ;
- trois mille euros (3.000 €) consentis par la société Valcadis, par chèque ;

Les libéralités reçues par le Fonds au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à cent quatre-vingt-onze mille euros (191.000 €).

Le Présent Rapport d'activité a été dûment approuvé par délibération du Conseil d'administration en date du 30/06/2018.

### Signature

Monsieur Gaston Jean-Paul BLAMPIN, Président du Fonds





**FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN**

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 4 août 2008

Siège social : C/O Blampin Fruits sis M.I.N. des Arnavaux, Box 506 à 510,  
Marseille (13323)

*Récépissé de déclaration de création par la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 25 juin 2015*

*Publication au Journal Officiel « Association » n° 1624 du 18 juillet 2015*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit,

Le 30 juin à 10 h 00,

Les membres du Conseil d'administration du FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN (ci-après le « Fonds ») sont réunis au siège du Fonds, sis C/O Blampin Fruits sis M.I.N. des Arnavaux, Box 506 à 510, à Marseille (13323), sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Gaston Jean-Paul Blampin, Président du Fonds
- Madame Florence Blampin épouse HOUEL, Trésorière du Fonds
- Monsieur Jean-Marie COLIN, Secrétaire du Fonds
- Monsieur Stéphane Blampin,
- Monsieur Jean-Pierre Casasola

Il est établi une feuille de présence, annexée au procès-verbal, signée par les membres présents en leur nom propre.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, Monsieur Gaston Jean-Paul Blampin, Président du Fonds, préside la séance et désigne le secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie COLIN est désigné(e) comme Secrétaire de séance et sera chargé(e) de rédiger le procès-verbal des résolutions du présent Conseil d'administration.



L'ensemble des administrateurs étant présents ou représentés, et tel qu'il est prévu à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

#### **ORDRE DU JOUR**

Le Président de séance rappelle alors que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Présentation du rapport financier 2017 par le Trésorier
2. Lecture et prise d'acte des rapports du commissaire aux comptes
3. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2017
4. Lecture par le Président et approbation du rapport d'activité 2017
5. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales
6. Questions diverses



**1ERE RESOLUTION**

*Présentation du rapport financier 2017 par le Trésorier*

Le Trésorier présente le rapport financier 2017.

Le Conseil d'administration a pris connaissance de son contenu et l'approuve, à l'unanimité.

**2EME RESOLUTION**

*Lecture et prise d'acte des rapports du commissaire aux comptes*

Le Président fait lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration prend acte du contenu des rapports du commissaire aux comptes.

**3EME RESOLUTION**

*Approbation des comptes clos le 31 décembre 2017*

Le Trésorier présente les comptes annuels clos par le Fonds de dotation au 31/12/2017.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les comptes annuels clos au 31/12/2017.

**4EME RESOLUTION**

*Lecture par le Président et approbation du rapport d'activité 2017*

Le Président présente le rapport d'activité 2017.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2017.

**5EME RESOLUTION**

*Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales*

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir les formalités légales subséquentes, rendues nécessaires par l'adoption des présentes résolutions.



**5<sup>EME</sup> RESOLUTION**

*Questions diverses*

Aucune question supplémentaire n'a été soulevée.

Le présent procès verbal est signé par le Président du Fonds.

Le Président

Monsieur Gaston Jean-Paul BLAMPIN

## **FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN**

**Siège social :**

**MIN LES ARNAVAUX  
Box 506 à 510**

**13323 MARSEILLE CEDEX**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2017**

Mesdames, messieurs les associés,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS SOLIDAIRE BLAMPIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

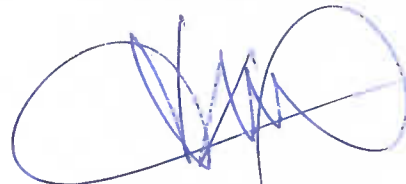
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille le 12 juin 2018



**Francis CARA**  
**Commissaire aux comptes**